

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs de location de la salle du Théâtre Armand

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAZNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M.

ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme

BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne

pouvoir à M. YAHIAZNI)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

DF / AJ

7.10

Service Actions Culturelles, Théâtre et Conservatoire

Tarifs de location de la salle du Théâtre Armand

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-72 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2023 relative à la création de la Régie Autonome du Théâtre Municipal Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2023 relative à la nomination du directeur de la régie autonome du Théâtre Municipal Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence.

Par arrêté du 11 juillet 2023, Monsieur le Maire a créé la régie d'avances et de recettes « CULTURE EN SCENE » et défini les modes de recouvrement des recettes relatives aux produits de billetterie et de location d'espaces pour la réalisation d'événements privés divers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2025 définissant les tarifs de la saison 2025-2026 dont le tarif de location de la salle de spectacle du théâtre (avec mise à disposition du personnel administratif et technique) au forfait de 3000 € ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation réuni en date du 7 avril 2025 au cours duquel la programmation culturelle 2025-2026 du Théâtre Armand a été approuvée.

La saison théâtrale débute courant septembre et se termine courant juin de l'année suivante. Des résidences de création sont parfois organisées lors des vacances scolaires. Les disponibilités de la salle de spectacle du Théâtre Armand sont limitées ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétant pour fixer les tarifs communaux ;

Le forfait de location de la salle de spectacle fixé à 3000 € est défini selon les coûts réels générés pour une représentation (personnel, électricité, entretien).

Afin de répondre aux sollicitations des associations et organismes pour deux représentations journalière, le coût financier réel a été révisé et le tarif de location proposé comme suit :

FORFAIT :	Pour 1 représentation journalière comprenant le personnel technique (2 régisseurs (12H) et 2 Assistants Régisseurs (12H), 4 hôtesses (4H) , 2 agents de billetterie/ accueil (4H)	Pour 2 représentations journalière comprenant le personnel technique (2 régisseurs (12H) et 2 Assistants Régisseurs (12H) , 4 hôtesses (6H) , 2 agents de billetterie / accueil (6H))
	2500 € HT – Tva 20 % 3000 € TTC	3750 € HT – Tva 20 % 4500 € TTC
Location espaces bars et mise à disposition des équipements (frigos, vaisselle, bars)	200 € HT – tva 20 % 240 € TTC	250 € HT – tva 20 % 300 € TTC
Personnel supplémentaire / Temps de présence supplémentaire	Au réel / Sur demande	Au réel / Sur demande

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs de location de la salle de spectacle du Théâtre Armand.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional